



La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°48 - 19 février 2024

A LA UNE



Retrouvez-nous à SAFEXPO!

Le Pôle Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion sera présent les 21 et 22 février sur le salon « SAFEXPO » au sein du village des partenaires (stand F26).

En savoir +



Le replay de la conférence d'ouverture sur le défi de l'emploi des séniors est disponible

Visionnez dès à présent le replay de la conférence d'ouverture et de sa table ronde sur le défi de l'emploi des séniors présenté par nos intervenants.

En savoir +

EN BREF

Veille RH

Consultez notre veille RH sur Scoop-it

Consulter Scoop-it

Droits et obligations

Communication de documents administratifs

La réponse ministérielle précise que l'article L. 311-1 du code des relations entre le public et l'administration dispose que sous réserve des dispositions des articles L. 311-5 et L. 311-6, les administrations mentionnées à l'article L. 300-2 [parmi lesquelles figurent les collectivités territoriales] sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande, dans les conditions prévues par le code précité.

Le Conseil d'État a reconnu que ces dispositions n'imposaient pas à l'administration d'élaborer un document dont elle ne disposerait pas pour faire droit à une demande de communication. En revanche, il considère que constituent des documents administratifs, au sens de ces dispositions, les documents qui peuvent être établis par extraction des bases de données dont l'administration dispose, si cela ne fait pas peser sur elle une charge de travail déraisonnable (CE, 13/11/2020, req. n° 432832). Sur ce dernier point, le juge a en effet estimé que "revêt un caractère abusif la demande qui a pour objet de perturber le bon fonctionnement de l'administration sollicitée ou qui aurait pour effet de faire peser sur elle une charge disproportionnée au regard des moyens dont elle dispose" (CE, 14/11/2018, req. n° 420055).

Question écrite du Sénat n° 08586 du 05/10/2023

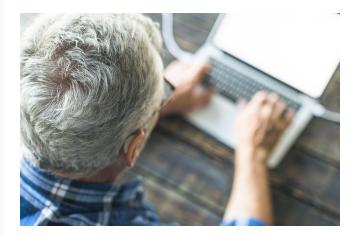
Rémunération

Conséquences de la mise en place du complément de traitement indiciaire pour les centres communaux d'action sociale

Dans le cadre du décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 élargissant le bénéfice du complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents exerçant certaines fonctions au sein des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ou de certains services et structures, Mme Viviane Malet souhaiterait savoir si le gouvernement envisage des mesures d'accompagnement des centres communaux d'action sociale (CCAS). Selon elle, l'extension du CTI fait peser une menace sur les budgets des CCAS qui ne sont pas en mesure d'absorber cette dépense supplémentaire. La réponse ministérielle indique que l'Etat et les départements ont pris la décision d'augmenter de 4 milliards d'euros les rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social pour la revalorisation de ces métiers.

Question écrite du Sénat nº 05294 du 16/02/2023

LE CDG ET VOUS



Mise à la retraite au titre de l'invalidité : suppression de la rétroactivité pour la date de radiation des cadres

A compter du 1er février 2024, la date de radiation des cadres retenue par le service gestionnaire de la CNRACL ne peut être antérieure à la date d'émission de l'avis favorable, sauf en cas de limite d'âge.

En savoir +



Journée Ehpad : Synthèses des ateliers thématiques sur l'attractivité, l'organisation du travail et la QVT

Le 3 octobre 2023, le Centre de Gestion organisait une journée de sensibilisation sur le thème « Bienêtre au sein des EHPAD : tous mobilisés ! » à Plougastel-Daoulas. Retrouvez les différents documents de synthèse élaborés à l'issue de cette journée.



Démarche de prévention des risques psychosociaux : le CDG29 vous accompagne

Le Centre de Gestion du Finistère vous propose l'intervention d'un binôme préventeur/psychologue du travail pour vous accompagner dans votre démarche RPS au plus près de la réalité terrain.

En savoir +

> Toutes nos actualités

LE CDG recrute

Chargé d'accueil (F/H)

Retrouvez toutes les offres d'emploi à pourvoir au CDG 29 ici

L'apprentissage recrute

Consultez les offres d'apprentissage ici

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site emploiterritorial.fr

Le service intérim recrute

- Assistante de direction et de communication (F/H) Secteur de Quimper
- Agent périscolaire (F/H) Secteur de Châteaulin
- Agent d'animation (F/H) Secteur de Châteaulin
- Cuisinier (F/H) Secteur de Quimper
- Agent technique des espaces verts et de voirie (F/H) Secteur de la Communauté de communes Aulne maritime Presqu'île de Crozon.
- Responsable enfance jeunesse/vie associative (F/H) Secteur de Concarneau

Postulez à notre service intérim sur le site DEN.bzh

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

Cons

Consultez les résultats

LES RÉSULTATS

Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels

AGENDA DU MOIS



Atelier de l'évolution professionnelle : développer son réseau LinkedIn

Vendredi 23 février 2024

1 rue des Néréides - 29200 Brest

Le thème de l'atelier : développer son réseau

LinkedIn



Webinaire d'information sur la licence pro MACT Lundi 26 février 2024 En visioconférence

Réunion d'information licence professionnelle « Métiers des administrations et des collectivité territoriales »

> Tout l'agenda









Centre de Gestion du Finistère 7 Bd du Finistère - 29000 Quimper www.cdg29.bzh cdg29@cdg29.bzh 02 98 64 11 30

Se désinscrire